



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-quatrième session

Nadi (Fidji), 9-13 avril 2018

Réseau de bureaux décentralisés

Résumé

Le processus de décentralisation continue de bénéficier d'un appui institutionnel important de la part des États Membres. Comme l'indique le Programme de travail et budget 2018-2019, le Secrétariat a entrepris de réexaminer la portée et les modalités de la couverture du réseau décentralisé dans chaque région, modalités qui seront modifiées progressivement pour permettre une utilisation plus souple des ressources inscrites au budget. Des négociations ont ainsi été engagées avec certains pays ayant un programme restreint et un faible taux d'exécution, afin de transformer leurs bureaux de représentant à part entière en bureaux à accréditations multiples. Par ailleurs, des négociations concernant les bureaux de liaison et de partenariat sont menées avec les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé qui sont intéressés.

Le renforcement de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome qui est mené aux niveaux national, régional et mondial afin de tirer parti de leurs ressources communes, s'est poursuivi. Les bonnes pratiques sont actuellement approfondies et reproduites dans différents contextes: l'accent est mis sur les difficultés, les approches et les innovations communes, les activités conjointes efficaces sont transposées à l'échelle supérieure et des initiatives communes sont élaborées.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale souhaitera peut-être:

- approuver les principes et les critères généraux proposés pour l'examen de la couverture des bureaux décentralisés de la FAO en adoptant des dispositions souples;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



APRC34

- reconnaître la nécessité d'examiner la couverture mondiale de la FAO, afin de prêter un appui plus efficace aux États Membres, en particulier les pays qui font face à d'importants défis économiques et sociaux;
- accueillir favorablement l'examen du modèle de dotation en personnel des bureaux de pays, afin de bénéficier de plus de souplesse et de procéder à des ajustements en fonction des besoins émergents des pays;
- prendre acte des efforts déployés par l'Organisation dans la région pour renforcer les partenariats nationaux et internationaux avec les principales parties prenantes, afin de fournir un appui plus efficace en matière de normes et sur le terrain;
- se féliciter des travaux importants de l'Organisation au niveau des pays, en présentant les résultats obtenus lors de la célébration du quarantième anniversaire de nombreuses représentations de la FAO dans la région;
- saluer l'initiative du quarantième anniversaire, qui est une occasion de renouveler l'engagement de l'Organisation d'être durablement présente sur le terrain et d'assurer en même temps souplesse, efficacité et un degré élevé de capacité technique;
- souligner qu'il faudra continuer à donner la priorité aux partenariats et à la mobilisation de ressources au niveau des pays, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et sur une collaboration plus étroite avec les organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome et les autres institutions du système des Nations Unies.

I. Contexte

1. Le Conseil, à sa cent cinquante-troisième session, a demandé que l'Examen indépendant du réseau des bureaux décentralisés soit transmis, pour examen, aux conférences régionales de 2016. Toutes les conférences régionales se sont montrées favorables au document et ont apporté leur soutien aux principes et aux critères généraux proposés pour l'examen de la couverture des bureaux décentralisés de la FAO.

2. Compte tenu des avis émis par les conférences régionales et par les participants aux sessions du Comité du Programme et du Comité financier qui se sont tenues en mai 2016, le Conseil, à sa cent cinquante-quatrième session:

- a reconnu qu'il fallait actualiser la couverture des bureaux décentralisés de la FAO de manière flexible et sans augmenter le budget global du réseau décentralisé. Il a en outre approuvé les principes et les critères qu'il faut appliquer en tenant compte du contexte de chaque région considérée, principes et critères qui avaient été définis dans le cadre de l'Examen indépendant du réseau de bureaux décentralisés;
- a approuvé les recommandations à caractère régional émanant des conférences régionales de 2016, y compris la création de nouveaux bureaux et l'appui au renforcement des capacités existantes, sans incidence financière, idéalement au moyen d'accords sur le partage des coûts avec le gouvernement hôte concerné;
- a approuvé la création d'un Bureau sous-régional distinct pour l'Afrique de l'Ouest, situé de préférence dans un pays francophone, et d'un Bureau sous-régional pour les pays du Machrek, au Liban;
- s'est dit favorable au recours aux bureaux de liaison et de partenariat, ainsi qu'aux bureaux à accréditations multiples (bureaux pour lesquels le représentant de la FAO est en poste dans un autre pays);
- a encouragé le Directeur général à poursuivre les efforts qui visent à renforcer la décentralisation et à améliorer les capacités et le contrôle interne dans les bureaux décentralisés, tout en maintenant au Siège et dans les bureaux décentralisés les capacités techniques permettant de mener à bien l'exécution du programme de travail.

3. La Conférence, à sa quarantième session, tenue en juillet 2017, a approuvé les principales conclusions du rapport sur l'évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation qui a été menée en 2016 et a formulé les observations et les recommandations ci-après. La Conférence a notamment:

- exprimé sa satisfaction à l'égard de l'accroissement des capacités techniques de l'Organisation entre 2012 et 2016, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, en dépit du fait que le budget soit resté le même en valeur nominale et que le nombre de postes ait globalement diminué au cours de la période considérée;
- accueilli favorablement la suggestion relative à une collaboration renforcée entre la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans des domaines administratifs, qui permettrait de réduire les coûts et de gagner en efficacité, tout en tirant le meilleur parti de la position de choix qu'occupe la FAO en tant que dépositaire de capacités techniques.

4. Le Conseil, à sa cent cinquante-huitième session (décembre 2017), a approuvé la nouvelle structure organisationnelle et a noté que d'autres virements budgétaires pourraient être rendus nécessaires pendant l'exercice biennal, suite aux indications données par la Conférence régionale, à l'établissement de nouveaux plans de travail et à la mise en œuvre des modalités d'application les plus efficaces.

II. Réalisations communes aux cinq régions

5. Comme l'indique le Programme de travail et budget 2018-2019, le Secrétariat a entrepris de réexaminer la portée et les modalités de la couverture du réseau décentralisé dans chaque région, conformément aux instructions données par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (mai-juin 2016).

6. Les modèles actuels de dotation en personnel des bureaux de pays ne cadrent pas bien avec les besoins de ces derniers. En particulier, la part très importante des ressources consacrées aux dépenses de personnel dans les ouvertures de crédit nettes du réseau des bureaux des représentants de la FAO limite les possibilités pour l'Organisation de s'adapter aux nouveaux besoins et d'investir dans les nouvelles compétences techniques nécessaires. Partant, le Secrétariat va progressivement modifier les modalités de la couverture du réseau décentralisé durant l'exercice biennal et prendre des mesures pour permettre une utilisation plus souple des ressources inscrites au budget. Dans cette optique, un modèle réaménagé de dotation en personnel sera mis en place progressivement pour les bureaux de pays, en fonction, entre autres, de l'envergure et de la complexité des programmes mis en œuvre dans les pays, et notamment des contributions volontaires et partenariats. Au fil du temps, cette approche permettra de réaffecter une partie des ouvertures de crédits nettes à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire du réseau des bureaux de pays de chaque région, sans incidence financière, en fonction de l'évolution des besoins et priorités spécifiques des différents pays (pays à faible revenu et à déficit vivrier [PFRDV], pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, petits États insulaires en développement [PEID]). La priorité sera donnée aux investissements dans les capacités techniques, la création de partenariats, les activités de diffusion et la coopération Sud-Sud ou triangulaire.

7. Afin que la taille des bureaux de pays de la FAO et les ressources qui leur sont affectées correspondent aux besoins et aux contextes des pays, des négociations sont en cours avec certains pays ayant un programme restreint ou un faible taux d'exécution, en vue de transformer leurs bureaux des représentants à part entière en bureaux à accréditations multiples. Un premier accord a été signé avec le Costa Rica en 2017. En ce qui concerne les pays ayant de meilleurs taux d'exécution, des négociations sont actuellement menées pour transformer leurs bureaux à accréditations multiples en bureaux de représentant à part entière ou pour créer un bureau à accréditations multiples, sans

incidence financière, lorsqu'il n'y en a pas. Des négociations concernant les bureaux de liaison et de partenariat sont en cours avec les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé qui sont intéressés. Un nouveau Bureau de liaison et de partenariat a été installé au Mexique en octobre 2017, ce qui porte leur nombre à six.

8. Afin de renforcer l'assistance technique destinée aux États Membres, un nouveau Bureau sous-régional pour les pays du Machrek (SNM) est en cours d'installation à Beyrouth (Liban), le Gouvernement libanais ayant donné son accord pour l'accueillir. L'équipe multidisciplinaire de ce bureau, qui doit être financée exclusivement par des ressources extrabudgétaires, sera composée notamment de spécialistes dans les domaines des politiques, de la résilience, du changement climatique, de la protection des végétaux, de l'agro-industrie, des organisations rurales et de la vulgarisation. Le poste de Coordonnateur sous-régional qui figure parmi les postes prévus au budget pour ce bureau était initialement un poste de Représentant de la FAO au Liban. Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest devrait être mis en place début 2018. La composition exacte de l'équipe multidisciplinaire de ce bureau est toujours en cours d'examen, mais sera issue d'une combinaison de transferts de postes du Bureau régional pour l'Afrique (RAF), qui assure actuellement les fonctions de la sous-région, et de postes financés dans le cadre d'un accord avec le pays hôte. Le Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (SNG) bénéficie actuellement d'un renforcement, grâce à un soutien supplémentaire du Gouvernement des Émirats arabes unis. La nouvelle équipe multidisciplinaire de ce bureau apportera des connaissances spécialisées dans les domaines du développement économique et social, de la production végétale et de la protection des plantes, de la gestion des ressources en eau et de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture et du développement de l'élevage.

9. En outre, les capacités des cinq bureaux régionaux de la FAO en matière de programmation et de mise en œuvre ont été renforcées au moyen de la création d'un nouveau poste de haut fonctionnaire, Chef de programme régional, qui aura la responsabilité globale de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi du programme de travail de la région. Cela va dans le sens du processus de consolidation du Programme stratégique et des initiatives régionales.

10. Afin d'augmenter l'allocation de ressources aux pays, l'Organisation assure le suivi de l'application des engagements des gouvernements relatifs à l'accord avec le pays hôte, comme les versements de la contribution de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG) et les contributions en nature, qui sont en suspens. Parallèlement, les renégociations de certains anciens accords de siège sont actuellement menées. Elles consistent notamment à actualiser les contributions des gouvernements, afin de mieux tenir compte de la situation économique du pays concerné. Ces travaux sont en cours, mais ce processus peut être long, en raison de sa nature.

11. Il est également important de mentionner que l'établissement de rapports de qualité est l'un des domaines clés que l'on cherche à améliorer dans les bureaux décentralisés de la FAO. En 2017, la phase initiale du processus d'établissement de rapports sur les contrôles internes a été lancée dans les cinq régions. L'établissement de rapports sur les contrôles internes a remplacé les listes de contrôle annuelles pour les représentants de la FAO. Ce processus est un engagement à long terme qui vise également à rationaliser les activités des bureaux décentralisés et à intégrer le Questionnaire sur les contrôles internes parmi d'autres obligations en matière de communication d'informations, notamment une évaluation des risques externe. Fin décembre 2017, tous les questionnaires sur les contrôles internes des bureaux de pays avaient été soumis. Sur la base de ces questionnaires, chaque Bureau régional rédigera des lettres de déclaration sur lesquelles s'appuiera le Directeur général pour préparer la déclaration sur le contrôle interne. La direction de haut niveau, avec l'approbation et l'appui sans faille des organes directeurs et des commissaires aux comptes, continue à mettre sur l'accent sur la nécessité de réaliser des contrôles internes stricts et d'assurer une gestion des risques efficace.

12. Un renforcement de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome est actuellement mené aux niveaux national, régional et mondial. Les organismes sis à Rome sont pleinement engagés à contribuer de façon conjointe au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à travailler ensemble pour aider les pays à mettre celui-ci en œuvre. Les bonnes pratiques sont actuellement approfondies et reproduites dans différents contextes: l'accent est mis sur les difficultés, les approches et les innovations communes, les activités conjointes efficaces sont transposées à l'échelle supérieure et des initiatives communes sont élaborées. En septembre 2017, les chefs des trois organismes ayant leur siège à Rome se sont rendus ensemble en Éthiopie pour accomplir la toute première mission conjointe menée dans un pays et ont lancé un appel commun au renforcement des investissements visant à accroître la résilience des populations face aux sécheresses et aux effets des bouleversements climatiques. Au niveau des pays, les organismes sis à Rome travaillent de concert à la programmation, à la formulation et à la mise en œuvre des projets. Par exemple, le Bureau de la FAO au Soudan a signé avec le PAM une déclaration visant à améliorer la viabilité et l'incidence des interventions menées dans le cadre du programme de pays et à renforcer les domaines de collaboration et de partenariat dans le pays. Par ailleurs, le nombre de pays dans lesquels la FAO et le FIDA partagent leurs locaux ne cesse de croître et s'élève désormais à huit, conformément à l'accord-cadre signé par les deux organisations en 2013.

13. Dans le contexte de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système, le Secrétaire général de l'ONU a présenté aux États Membres, pour examen et approbation, une proposition de réforme pour un système des Nations Unies pour le développement plus efficace, cohérent et responsable, qui permette d'apporter tout le soutien nécessaire à l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette réforme passe par d'importants aménagements en ce qui concerne les compétences et les mécanismes de direction, de coordination et de responsabilisation du système. La réforme doit se dérouler suivant sept fils conducteurs: i) obtention de résultats au niveau du système, ii) une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, iii) redynamisation du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, iv) refonte de l'approche régionale, v) amélioration du contrôle et de la reddition de comptes, vi) développement des partenariats et vii) un nouveau pacte en matière de financement. La réforme prévoit un calendrier variable pour la mise en œuvre des différentes propositions et son application dépend du soutien des États Membres. La FAO est en train d'analyser les implications de cet ensemble de propositions de réforme tout en s'engageant activement auprès du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux régional et des pays afin de soutenir l'initiative du Secrétaire général.

III. Résultats obtenus et difficultés rencontrés dans le réseau de bureaux décentralisés en Asie et dans le Pacifique

14. La couverture géographique reste un problème dans le Pacifique car la sous-région compte de nombreux pays (14) et couvre un territoire immense. Les efforts visant à renforcer la présence de la FAO dans les îles du Pacifique et à alléger la charge de travail du Bureau du Représentant de la FAO au Samoa se poursuivent. Un fonctionnaire recruté sur le plan international a été affecté en Papouasie-Nouvelle-Guinée et quatre assistants du Représentant de la FAO ont été nommés dans les Fidji, dans les Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu, comme la Conférence régionale l'avait recommandé à sa session précédente.

15. La FAO envisage de desservir le Pacifique Nord en vertu d'accréditations multiples afin d'accélérer ses activités techniques dans la sous-région.

16. Un Bureau de représentant à part entière a été mis en place en Mongolie. Par ailleurs, une réflexion est en cours en vue de transformer le bureau installé en Papouasie-Nouvelle-Guinée en un Bureau de représentant de la FAO à part entière, à accréditation multiple pour les Îles Salomon et Vanuatu, comme convenu par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session.

17. Les partenariats stratégiques, qui ont été essentiels en 2016-2017, devraient continuer de générer des ressources et des résultats pour les États Membres. Les économies émergentes sont en première ligne en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en raison des avantages mutuels de ces mécanismes, qui sont à la fois plus économiques et plus efficaces face aux défis en matière de développement. La FAO, dont le vaste mandat exige une approche globale, fait intervenir davantage de pays et un plus large éventail de partenaires, y compris le secteur privé, la société civile et les coopératives. Elle a facilité la coopération entre l'Afghanistan et la Turquie en matière d'administration foncière, initiative qui a été saluée au plus haut niveau par les deux pays comme constituant un bon exemple de coopération en faveur du développement. Par ailleurs, la Chine et les pays du Mékong ont mis en place une coopération dans la lutte contre les maladies animales transfrontières, dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud entre la FAO et la Chine. La FAO s'emploie actuellement à favoriser la coopération intra- et interrégionale afin de combler le fossé technologique qui existe entre les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés.

18. Suite à l'initiative prise par les chefs de secrétariat des organismes ayant leur siège à Rome, la FAO et le PAM se sont activement employés à mener des échanges de vues périodiques, au niveau des directeurs régionaux respectifs dans la région. Les responsables régionaux de la FAO et du PAM suivent conjointement le processus de collaboration au niveau national, notamment en encourageant l'équipe de pays à élaborer des programmes communs lorsque l'occasion se présente. Au niveau régional, la FAO et le FIDA travaillent en collaboration à l'élaboration d'un rapport phare sur les effets de l'urbanisation, de l'évolution démographique et du changement climatique. Au niveau sous-régional, dans le Pacifique, la FAO et le PAM codirigent le module de la sécurité alimentaire de la région Pacifique, aux fins de la préparation et de la réaction aux catastrophes naturelles dans les îles du Pacifique. La toute première réunion du Forum du module de la sécurité alimentaire de la région Pacifique a été organisée avec la participation des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga et de Vanuatu. La Banque mondiale et les organismes du système des Nations Unies (PAM, Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ont collaboré avec la FAO pour le Colloque régional de haut niveau de la FAO pour l'Asie et le Pacifique sur les systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition, qui s'est tenu à Bangkok en novembre 2017. La FAO et le FIDA travaillent en collaboration dans le cadre de l'Initiative interrégionale sur les PEID afin d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans les PEID du Pacifique.

IV. Possibilités de changements en ce qui concerne la région Asie et Pacifique et suite que la Conférence régionale est invitée à donner

19. Dans la région, le réseau de bureaux décentralisés s'inscrit dans un contexte en évolution alors que de nombreux États Membres atteignent le statut de pays à revenu intermédiaire ou de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et que le schéma traditionnel donateur-bénéficiaire évolue vers un modèle de partenariat économique. Dans les pays où sont exécutés des programmes de coopération avec la FAO d'une certaine envergure, les bureaux de partenariat et de liaison représentent une solution particulièrement intéressante qui permettrait de donner une plus grande stature aux bureaux de représentants de la FAO actuels. Ils garantissent que les programmes de coopération avec la FAO puissent compter sur des ressources à long terme et plus prévisibles, créer de plus grandes synergies entre les activités prévues et favoriser la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'autres donateurs désireux de renforcer les programmes de coopération entre les pays et la FAO.

20. Une autre solution envisageable pour les pays où sont en place des programmes de collaboration relativement restreints avec la FAO consisterait à installer une structure de bureau allégée, mieux adaptée et plus réceptive aux besoins des pays. Dans les deux cas, ces pays maintiendraient le bureau du représentant, qui serait doté d'une équipe renforcée, constituée de personnel national.

V. Quarantième anniversaire des bureaux décentralisés de la FAO

21. Le réseau de bureaux décentralisés de la FAO couvre 152 pays. Il regroupe 85 bureaux de représentants de la FAO à part entière, dont 55 ont été créés entre 1977 et 1979. Environ 70 pour cent de ces bureaux célébreront donc leur quarantième anniversaire entre 2017 et 2019. Une initiative courant sur trois années se déroule actuellement pour célébrer les quarante ans des bureaux de représentants de la FAO dans les pays.

22. Cette initiative qui permet de présenter les résultats obtenus grâce à la présence durable de la FAO dans les pays au cours de ces quarante dernières années, offre ainsi une occasion précieuse de montrer que les compétences spécialisées de l'Organisation sont en phase avec les priorités des pays, et de faire valoir la capacité d'adaptation de la FAO à l'évolution des besoins aux niveaux régional, sous-régional et national.

23. Les célébrations marquant cet anniversaire ont également permis de souligner que les partenariats stratégiques et les solutions innovantes en matière de mobilisation de ressources, notamment l'étroite collaboration avec les organismes sis à Rome et d'autres institutions des Nations Unies, font partie intégrante de la stratégie de décentralisation de la FAO et sont essentiels lorsqu'il s'agit d'aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.